



SOLICITATION AMENDMENT MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

THIS DOCUMENT CONTAINS A SECURITY REQUIREMENT
CE DOCUMENT CONTIENT DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ

RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À :

By e-mail to: - Par courriel au :

Barbara.gorman@tc.gc.ca

Attention: - Attention :
Barbara Gorman

Solicitation Closes - L'invitation prend fin

At - à :
2:00 PM - 14:00

On - le :
January 23, 2024 / 23 janvier 2024
Time Zone - Fuseau Horaire :

Eastern Standard Time (EST)
Heure normale de l'Est (HNE)

Title - Sujet IT Business to Provide Desktop Support Services / Services informatique de support de bureau		Amendment No. - N° modif. 2
Solicitation No. N° de l'invitation T8080-230104	Date of Amendment Date de modification January 8, 2024 / 8 janvier 2024	
Address enquiries to : - Adresser toute demande de renseignements à : Barbara Gorman E-Mail Address - Courriel : Barbara.gorman@tc.gc.ca		
Destination See herein - Voir aux présentes		

Instructions: Municipal taxes are not applicable. Unless otherwise specified herein all prices quoted must include all applicable Canadian customs duties, GST/HST, excise taxes and are to be delivered Delivery Duty Paid including all delivery charges to destination(s) as indicated. The amount of the Goods and Services Tax/Harmonized Sales Tax is to be shown as a separate item.

Instructions : Les taxes municipales ne s'appliquent pas. Sauf indication contraire, les prix indiqués doivent comprendre les droits de douane canadiens, la TPS/TVH et la taxe d'accise. Les biens doivent être livrés « rendu droits acquittés », tous frais de livraison compris, à la ou aux destinations indiquées. Le montant de la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée doit être indiqué séparément.

Delivery required Livraison exigée See herein - Voir aux présentes	Delivery offered Livraison proposée Not applicable - Sans objet
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print): La personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie) :	
Name - Nom	Title - Titre
Signature	Date

QUESTIONS ET RÉPONSES À DDP ET AMENDEMENTS

Dossier : T8080-230104

Esprit d'initiative : Services informatique de support de bureau

Publication de la DP : 3 janvier 2024

L'invitation prend fin : 23 janvier 2024 02:00 PM

CETTE MODIFICATION A CETTE SOLICITATION A POUR BUT DE :

1. Donner des précisions et répondre aux questions des fournisseurs éventuels
2. Apporter des modifications à la DP.

Questions et Réponses :

Question #	Qs et As T8080-230104
Question 3	L'État pourrait-il confirmer s'il existe actuellement, ou s'il y a eu au cours des 6 derniers mois, une ressource contractuelle qui exécute les services décrits dans la demande de propositions ? Dans l'affirmative, veuillez indiquer la valeur du titulaire et du contrat.
Réponse 3	Voir la réponse 2
Question 4	L'État pourrait-il confirmer que les soumissionnaires peuvent recouper des catégories de ressources équivalentes lorsqu'ils démontrent l'existence de contrats et d'une expérience pour les critères obligatoires et cotés de l'entreprise ?
Réponse 4	Le Canada confirme que les soumissionnaires peuvent recouper des catégories de ressources équivalentes lorsqu'ils démontrent des contrats et de l'expérience pour les critères obligatoires et cotés de l'entreprise.
Question 5	En ce qui concerne l'annexe 4.1 Critères d'évaluation des offres, MTC2 déclare ce qui suit : Démontrer la capacité du soumissionnaire à fournir au moins deux ressources à différents niveaux de la catégorie B.12 - Spécialiste du soutien au réseau des SPICT en même temps pour répondre aux demandes du ministère. Étant donné que de nombreuses ressources travaillant sous différents titres dans le cadre de projets ou de contrats municipaux, provinciaux et fédéraux effectuent le même travail ou un travail similaire à celui d'un spécialiste du soutien aux réseaux de la catégorie B.12 des SPICT, tel que défini à la section 5, Exigences en matière de ressources, de l'annexe A - Énoncé des travaux, la Couronne accepterait-elle des ressources d'autres catégories des SPICT et d'autres catégories (municipales, provinciales) comme équivalentes, à condition que la ressource contractuelle soit associée à 70 % du travail décrit dans l'annexe A - Énoncé des travaux ? Par la suite, compte tenu du même raisonnement, l'État accepterait-il également ce niveau d'équivalence pour les exigences MTC4, MTC5 et MTC6 ?
Réponse 5	Le Canada confirme que nous accepterons les ressources d'autres catégories du SPICT et des catégories non-TBIPS (municipales, provinciales) comme équivalentes tant que la ressource contractuelle est mappée à 70% du travail décrit à l'annexe A SoW. Le Canada confirme que nous accepterons également ce niveau de correspondance des équivalences avec les exigences MTC4, MTC5 et MTC6.
Question 6	En réponse à MTC1, l'État acceptera-t-il des projets pour des services fournis à des entreprises du secteur privé (avec une base d'utilisateurs de plus de 2 000 personnes) ?
Réponse 6	Le Canada confirme que nous n'accepterons pas de projets pour des services fournis à des entreprises du secteur privé (avec une base d'utilisateurs de plus de 2 000).
Question 7	En ce qui concerne MTC1, la Couronne peut-elle confirmer si "conforme à" est équivalent à "similaire à", conformément à la section 3.2 (iv) de l'appel d'offres ?
Réponse 7	Le Canada confirme qu'il est « conforme à » équivalent à « similaire à » conformément à la section 3.2 iv) de la demande de propositions.

Question 8	La Couronne peut-elle confirmer que les contrats en cours à la date de clôture de l'appel d'offres seront acceptés, conformément aux sous-sections des critères obligatoires concernant le CTM1 ?
Réponse 8	Le Canada confirme que les contrats qui sont en cours à la date de clôture des soumissions seront acceptables, conformément aux sous-sections des critères obligatoires en ce qui concerne le CTM1.
Question 9	Le Canada confirme que 50 % des points de responsabilité fournis devraient être liés aux responsabilités indiquées dans l'énoncé des travaux inclus dans cette possibilité de soumission ou aux responsabilités identifiées dans la catégorie de ressources B.12 spécialiste du soutien au réseau du PSTC. Voir l'amendement 1.
Réponse 9	L'État confirme que "50 % des points de responsabilité énumérés" doivent être en rapport avec les responsabilités identifiées dans l'énoncé des travaux inclus dans le présent appel d'offres.
Question 10	En raison du niveau de détail requis pour préparer une proposition qui offrira la meilleure valeur à l'État, nous demandons une prolongation de deux semaines de la date de clôture de l'appel d'offres, jusqu'au 6 février 2024.
Réponse 10	Voir la réponse 1
Question 11	Existe-t-il actuellement, ou y a-t-il eu au cours de l'année écoulée, un fournisseur titulaire qui fournit des services similaires à ceux décrits dans le présent appel d'offres ? Dans l'affirmative, l'État peut-il indiquer le nom du fournisseur ainsi que la valeur et la durée du contrat ?
Réponse 11	Voir la réponse 2
Question 12	En réponse aux exigences du CTM, en particulier du CTM1 au CTM6, lorsque l'État cherche à illustrer l'expérience des ressources, pourrait-on confirmer comment les répondants devraient mettre en évidence l'expérience dans le cadre des projets/contrats référencés ?
Réponse 12	Le Canada confirme que les réponses des soumissionnaires devraient mettre en évidence l'expérience acquise dans le cadre des projets ou des contrats mentionnés en fournissant des exemples détaillés et précis de travaux achevés et/ou de responsabilités/fonctions professionnelles exécutées. Ces exemples devraient indiquer clairement les mesures prises en même temps que les résultats.
Question 13	En ce qui concerne le critère MTC1 : Étant donné que le critère reconnaît la possibilité de plusieurs clients différents du secteur public à différents niveaux, la justification de l'équivalence est-elle permise et, dans l'affirmative, quelle forme devrait-elle prendre ? (p. ex. attestation d'équivalence par le client, démonstration de 70 % des tâches associées au rôle dans la section Tâches et produits livrables à la page 41 du document de DP, etc.)
Réponse 13	Voir la réponse 5.

Modifications :

1. SUPPRIMER LA PIÈCE JOINTE 4.1 CRITÈRES D'ÉVALUATION DES SOUMISSIONS – MTC1 dans son intégralité et REMPLACER par ce qui suit :

N° de CTO	Entreprise – Critères techniques obligatoires (CTO)	Satisfait / Non satisfait	Réponse du soumissionnaire (Référence aux documents justificatifs compris dans la soumission)
CTO1	<p>Capacité en matière de ressources démontrée par le soumissionnaire</p> <p>Le soumissionnaire doit démontrer son expérience en prestation de ressources de soutien technique à distance et sur place pour la GI-TI en fournissant trois (3) cinq (5) projets ou contrats de GI-TI qui ont été menés au cours</p>		

	<p>des sept dernières années (à la date de clôture de la demande de soumissions), et les services fournis doivent être conformes à la section 5 – Besoins en ressources de l'annexe A – Énoncé des travaux. Les trois projets doivent constituer des services fournis à des clients qui relèvent de ministères ou d'organismes municipaux, provinciaux, fédéraux ou de la Couronne.</p> <p>Les trois projets soumis seront utilisés pour évaluer les critères obligatoires énumérés dans les sous-sections CTO 1.1 à CTO 1.5 ci-dessous.</p> <p>1. Chaque projet/contrat doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. avoir été conclu avec un client unique; b. avoir été terminé ou exécuté au cours des cinq dernières années (à la date de clôture de la demande de soumissions). <p>2. Le soumissionnaire devrait fournir les renseignements suivants pour chaque contrat :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. le nom de l'organisation cliente; b. le numéro du contrat ou le numéro de référence; c. les dates de début et de fin de la durée de contrat initiale, excluant les modifications; d. les catégories et les niveaux des ressources prévues au contrat et une brève description des tâches de ces ressources; e. le nombre total de jours facturés par ressource dans le cadre du contrat; f. un résumé des objectifs, des besoins et des problèmes du projet qui ont nécessité la contribution du soumissionnaire; g. Fournir une justification de la manière dont les services ont été fournis en respectant les délais, le budget et les objectifs fixés pour le projet. <p>3. Dans chacun de leurs contrats de référence, les soumissionnaires doivent utiliser le formulaire de réponse pour les références de l'entreprise – Tableau 1 (inclus ci-dessous) afin de démontrer les projets fournis par le soumissionnaire en matière de soutien technique à distance et sur place pour la GI-TI.</p>		
--	--	--	--

2. SUPPRIMER LA PIÈCE JOINTE 4.1 CRITÈRES D'ÉVALUATION DES SOUMISSIONS – MTC2 dans son intégralité et REMPLACER par ce qui suit :

CTO2	<p>Pour chacun des trois projets soumis en réponse au CTO1, ceux-ci doivent :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. avoir une durée minimale de douze (12) mois et avoir eu lieu au cours des cinq dernières années 		
-------------	--	--	--

	<p>(à la date de clôture de la demande de soumissions);</p> <p>b. démontrer la capacité du soumissionnaire à fournir simultanément au moins deux ressources à différents niveaux de la catégorie de ressources B.12 – Spécialiste du soutien de réseau des SPICT pour répondre aux demandes du ministère;</p> <p>c. chaque projet fourni doit démontrer la facturation d'au moins 1 million de dollars (pour les services professionnels uniquement, taxes en sus et modifications non compris).</p> <p>Pour être jugés conformes, les niveaux 1, 2 et 3 de la catégorie de ressources B.12 – Spécialiste du soutien de réseau des SPICT doivent être démontrés de façon cumulative à l'échelle de trois projets ou contrats grâce à six ressources.</p> <p>Remarque : 50 % des points de responsabilité fournis devraient être liés aux responsabilités indiquées dans l'énoncé des travaux inclus dans cette possibilité de soumission ou aux responsabilités identifiées dans la catégorie de ressources B.12 spécialiste du soutien au réseau des PSBI.</p>		
--	---	--	--

TOUS LES AUTRES TERMES ET CONDITIONS DEMEURENT LES MÊMES.